

Liste des travaux éligibles et volume d'économies d'énergie

Alterna énergie

COUP DE POUCE CHAUFFAGE

BÂTIMENT RÉSIDENTIEL COLLECTIF ET TERTIAIRE

Bâtiments du secteur Tertiaire :		
Raccordement d'un bâtiment tertiaire à un réseau de chaleur (Fiche CEE n° BAT-TH-127)	Volume calculé selon la formule : $200 \times S + 9\,500\,000$ dans le cas où la surface chauffée est inférieure ou égale à 7 500 m², le réseau de chaleur doit être « efficace », majoritairement alimenté en ENR&R	Volume calculé selon la formule : $800 \times S + 5\,000\,000$ dans le cas où $S > 7\,500\text{ m}^2$ (S représentant la surface chauffée), le réseau de chaleur doit être « efficace », majoritairement alimenté en ENR&R
Système géothermique (Fiche CEE n° BAT-TH-162)	Volume CEE x 5 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz	
Pompe à chaleur de type air/eau (Fiche CEE n° BAT-TH-163)	Volume CEE x 3 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz / si $P > 400\text{kW}$ alors $\text{COP} \geq 3,4$	
Pompe à chaleur de type eau/eau ou eau glycolée/eau (Fiche CEE n° BAT-TH-164)	Volume CEE x 4 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz / si $P > 400\text{kW}$ alors $\text{COP} \geq 3,4$	
Bâtiments Résidentiels Collectifs :		
Raccordement d'un bâtiment résidentiel à un réseau de chaleur (Fiche CEE n° BAR-TH-137)	Volume CEE calculé : $24\,000 \times \text{Nb logements} + 9\,000\,000$: s'il concerne un bâtiment de maximum 125 logements, le réseau de chaleur doit être « efficace », majoritairement alimenté en ENR&R	Volume CEE calculé : $54\,000 \times \text{Nb logements} + 5\,200\,000$: s'il concerne un bâtiment de plus de 125 logements, le réseau de chaleur doit être « efficace », majoritairement alimenté en ENR&R
Système géothermique (Fiche CEE n°BAR-TH-178)	Volume CEE x 5 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz	
Pompe à chaleur collective de type air/eau (Fiche CEE n°BAR-TH-179)	Volume CEE x 3 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz	
Pompe à chaleur collective de type eau/eau ou eau glycolée/eau (Fiche CEE n°BAR-TH-180)	Volume CEE x 4 en cas de remplacement d'une chaudière au charbon, au fioul ou au gaz	